

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**

23 juin 2020

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Claude DARAGON sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

JM. DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, JF. SORNEIN, A. DEZWARTE, P. DARAGON, P. BORNAND, M. COUTURIER, C. THIROUIN, S. PINTO, C. BOURON, C. ANDREI, A. DOUIN

**ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE**

B. GASCARD

Monsieur A. DOUIN a été désigné secrétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services périscolaires

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adopter les nouveaux tarifs 2020/2021 ci-dessous, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>NOUVEAUX TARIFS (l'unité)</b>
- Garderie le matin	2.90
- Garderie le soir	2.90
- <i>Garderie le Mercredi : engagement annuel (payé mensuellement)</i>	
• Journée	15.80
• ½ Journée	10.50
- <i>Garderie le Mercredi : occasionnel</i>	
• Journée	21.00
• ½ journée	15.80
- Restauration scolaire	3.40
- Restauration portage repas	4.60
- <i>Etude scolaire.</i>	
Forfait mensuel dès la 1 <sup>ère</sup> fréquentation	21.60
Forfait mois avec vacances scolaires dès la 1 <sup>ère</sup> fréquentation	10.80

Le Maire  
Jean-Marc DELAÎTRE

